

Appel à candidatures Cohabitations Créatives à l'École 2018-2019

EXPERIMENTATIONS PARTENARIALES

Le projet "Cohabitations Créatives à l'École", l'expérimentation de nouveaux formats de résidences à l'école, est né de réflexions partenariales engagées à l'initiative de la Ville de Nantes avec l'Éducation Nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les acteurs culturels et éducatifs en novembre 2017 et lors de la Journée EAC du 2 février 2018.

Ce projet s'appuie sur plusieurs principes définis collectivement par ces acteurs et devra intégrer les trois piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle conformément à la circulaire interministérielle du 10 mai 2017 que sont :

- *La rencontre* : avec les œuvres artistiques et objets patrimoniaux, avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture ; avec des lieux culturels
- *La pratique et les expérimentations dans des domaines artistiques diversifiés*
- *L'acquisition de connaissances*

LES PRINCIPES RETENUS

- Sont concernées les écoles élémentaires (ou primaire) situées en Réseau d'Éducation Prioritaire et les classes des cycles 2 et 3,
- Les enseignants et les animateurs périscolaires mènent ensemble ce projet culturel sur le temps scolaire et périscolaire,
- Le projet est co-écrit entre l'équipe éducative élargie et l'artiste (ou les artistes) associé(s), avec une grande liberté de format et de contenu,
- Tous les enfants de l'école devront être concernés par le projet à un moment ou à un autre,
- L'épanouissement et la contribution des enfants seront favorisés tout au long du projet,
- L'école doit disposer, en son sein ou à proximité, d'un ou plusieurs espaces pour que le projet se déploie dans la durée : les artistes doivent pouvoir "s'y installer" de manière temporaire ou prolongée,
- La place des familles dans le projet est pris en considération,
- La durée du projet est possible sur une ou deux années scolaires.

ECOLES CANDIDATES POUR L'EXPERIMENTATION

Quatre écoles ont formulé le souhait d'accueillir une cohabitation créative en s'engageant sur ces principes :

• **École primaire Françoise Dolto (Nantes Nord) :**

Nombre de classes : 16 classes maternelles (à minima Grande Section) et élémentaires
Intitulé : "réaliser une création originale" (pas de domaine ciblé à ce stade)

Descriptif : bénéficier d'ateliers et de rencontres qui viendront enrichir et approfondir pratiques et enseignements favorisant les passerelles entre les temps scolaire et périscolaire et la transversalité.

attention : l'école ne dispose pas de locaux permettant de libérer des espaces spécifiques mais des solutions peuvent s'envisager suivant les artistes et leurs contraintes.

• **École élémentaire Georges Sand (Nantes Nord) :**

Nombre de classes : 15 classes

Intitulé : "création plastique dans l'école" (fresques murales, sculptures...)

Descriptif : la configuration de l'école offre des possibilités multiples d'espaces : espaces verts, potager, 2 cours de récréation, un plateau de jeu.

• **École élémentaire Urbain Le Verrier (Bottière) :**

Nombre de classes : 13 classes

Intitulé : "Portraits d'enfants"

Descriptif : installation de portraits d'enfants pouvant faire appel à de multiples supports (photo, écriture etc..)

• **École élémentaire Plessis-Cellier (Bellevue) :**

Nombre de classes : 11 classes

Intitulé : "les cultures urbaines"

Descriptif : en lien avec le travail du conservatoire autour des "musiques urbaines" (écriture de textes et slams). En complément, il s'agit de proposer des ateliers, des rencontres de danse Hip Hop afin de découvrir et de pratiquer cette discipline (régit par des codes, nécessitant entraînement, rigueur, technique, efforts). D'autres approches des cultures urbaines artistiques sont les bienvenues : rap, slam, hip-hop, human beat box, urban photo, graffiti, etc.

CANDIDATURES DES ARTISTES - STRUCTURES CULTURELLES

Si vous souhaitez vous engager dans ce projet **au côté d'une de ces écoles**, vous pouvez adresser votre candidature **avant le 22 août** accompagnée **d'une note d'intention** (1 page maximum) : auprès de la direction générale à la culture : culture-pratiques-eac@mairie-nantes.fr

A titre d'information, la dotation publique pour un projet (subventionnements) sera de l'ordre de 10 à 15 k€. Les structures culturelles conventionnées avec la Ville de Nantes peuvent également candidater.

L'enveloppe budgétaire allouée conditionnera le nombre d'écoles retenues (toute ou partie).

CALENDRIER

- Juillet-août 2018 : appel à candidature en direction des artistes sur la base du projet des écoles candidates.
- Septembre 2018 : transmission des candidatures artistiques aux écoles et choix des artistes par une instruction partenariale (Ville de Nantes - Education Nationale - DRAC) sur la base de la capacité à co-élaborer un projet dans la durée avec l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre budgétaire précisé et assurer la coordination et la mise en œuvre du projet (artistique, logistique, technique).
- Octobre 2018 : rencontres entre les artistes et l'école puis validation du projet et des financements.
- Décembre 2018 - Janvier 2019 : démarrage du projet dans l'école pour 1 ou 2 ans (avec dans ce cas un bilan partagé intermédiaire)